

LOGEMENT

Renforcer le pouvoir de la commune pour le contrôle des permis de location, même les logements de moins de 40 m² afin d'optimiser le contrôle des critères de salubrité et de lutter contre les marchands de sommeil,

- favoriser la révision du permis de location pour en faire un outil d'amélioration qualitative de l'habitation,
- créer une structure permettant à la commune de sanctionner les propriétaires en défaut,
- suivre et accompagner les locataires victimes de ces logements jugés inaptes pour l'habitation,

AGENCES IMMOBILIERES SOCIALES

- prendre en gestion des logements privés supplémentaires de type « AIS »,
- proposer que les « AIS » puissent offrir aux propriétaires un pack complet « rénovation et location » avant de mettre en location un bien à destination des familles aux revenus modestes,
- tendre vers la proactivité des « AIS » dans les démarches auprès des propriétaires dans les quartiers prioritaires,

LOGEMENT PUBLIC

- investir davantage et structurellement dans le logement public pour l'émancipation sociale et lutter contre la pauvreté,
- poursuivre et renforcer le plan de rénovation des logements publics existants pour ne plus avoir de logements à faible performance énergétique et insalubres,
- tendre vers la création de logements destinés à la vente pour la classe moyenne,
- tendre vers la création de logements à loyer d'équilibre pour la classe moyenne,
- réfléchir à la politique d'attribution des logements publics pour que les personnes à faibles revenus puissent avoir droit à l'accès au logement,